

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 février 2017****CP2017_02_10
id. 3033**

L'an deux mille dix-sept le vingt et un février, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**AVENANT À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2016 RELATIVE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**

Dans le cadre de la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), la politique départementale d'insertion est notamment fondée sur les contrats aidés programmés par l'État et dont les services du Département sont prescripteurs, au travers d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) conclue avec les services de l'Etat.

L'Assemblée Départementale a adopté les 12 et 13 avril ~~dernier~~ le **Plan Insertion Emploi** et une nouvelle convention au titre des **Contrats Aidés**, sur la base de **300 Contrats d'Accompagnements vers l'Emploi (C.A.E.)** dans le secteur non marchand, **150 Contrats d'Initiative Emploi (C.I.E.)** dans le secteur marchand, **et 10 Emplois d'Avenir**.

La réalisation sur 8 mois (fin décembre) était de :

- 176 CAE (59%)
- 39 CIE (26 %)
- 3 Contrats d'Avenir (30%)

Monsieur le Président souligne que la relative contre-performance des CIE est due à une modification des règles de fonctionnement de l'Etat, les CIE en CDD n'étant plus financés depuis juillet, sauf public spécifique.

Dans l'attente d'avoir des précisions de la part des services de l'Etat concernant la volumétrie des contrats aidés affectés au Tarn-et-Garonne pour l'année 2017, il est aujourd'hui possible de proroger la CAOM 2016 jusqu'au 30 avril 2017. Cette disposition particulière qui permettra aux Animateurs Départementaux pour l'Emploi (ADE) de poursuivre les prescriptions de Contrats Aidés, nécessite néanmoins la formalisation d'un avenant à la CAOM actuellement en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Départemental des 12 et 13 avril 2016 adoptant le dernier Plan Insertion Emploi et une nouvelle convention au titre des Contrats Aidés,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la prorogation de la CAOM 2016 jusqu'au 30 avril 2017, selon les modalités susvisées et selon les termes de l'avenant ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces découlant de cette présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC